

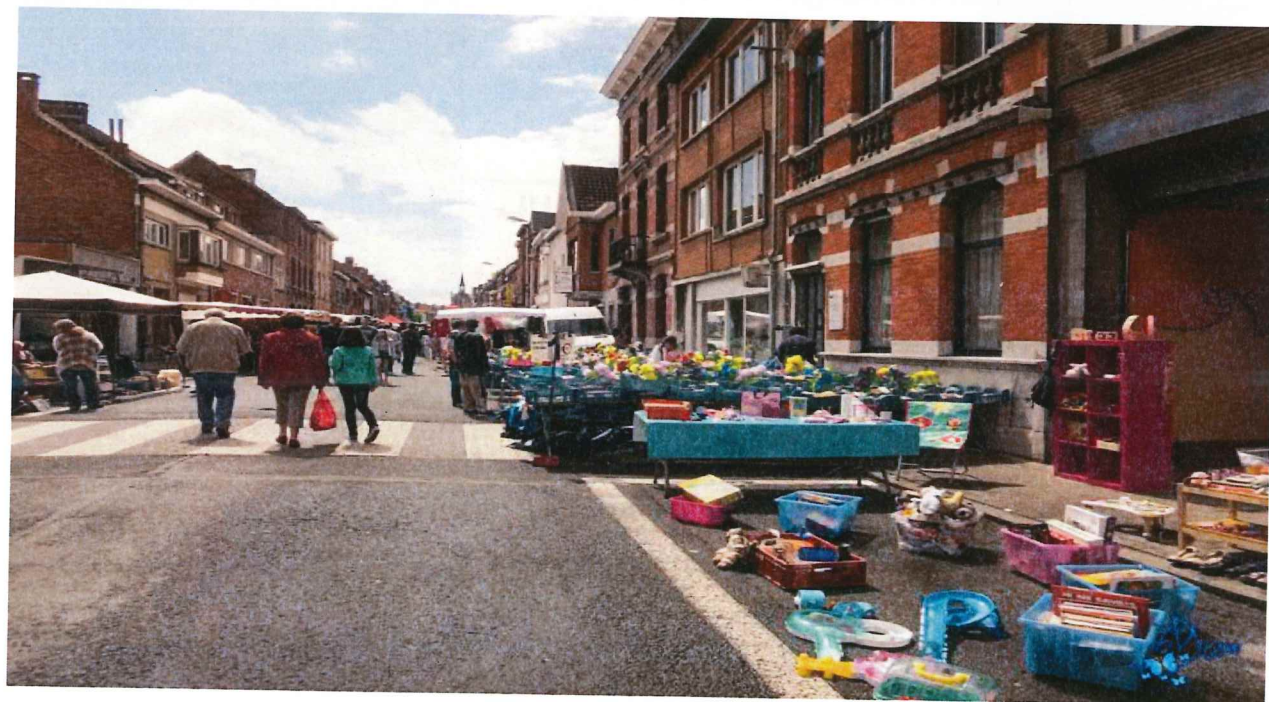
CORBEHEM EN FÊTE

Permanences inscription Braderie

BRADERIE DE CORBEHEM LE SAMEDI 25 MAI DE 16h00 À 21h00

Les permanences se tiendront en mairie :

- ✚ mercredi 17 avril de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h30
pour les Corbehémois
- ✚ mercredi 24 avril de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h30
pour les Corbehémois + extérieurs
- ✚ jeudi 2 mai de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 16h30
pour les Corbehémois + extérieurs
- ✚ lundi 13 mai de 9h00 à 12h00 & de 15h30 à 19h00
pour les Corbehémois + extérieurs
- ✚ mercredi 15 mai de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 16h30
pour les Corbehémois + extérieurs
- ✚ mercredi 22 mai de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 16h30
pour les Corbehémois + extérieurs



CORBEHEM EN FÊTE



BRADERIE SEMI NOCTURNE

samedi 25 mai 2024

de 16h00 à 21h00

Bulletin d'inscription

Nom & Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone (Obligatoire) :



Je souhaite une inscription à la braderie semi nocturne du :

samedi 25 mai 2024 de 16h00 à 21h00



En raison du plan VIGIPIRATE, aucune sortie ne sera autorisée
avant la fin de la braderie

Tarif : 5 € les 3 mètres

La 1^{ère} tranche de 3 mètres est gratuite pour les Corbehémois

Métrage demandé (par tranche de 3 mètres non divisible) :

Montant du droit d'inscription (**NON REMBOURSABLE**) :

Déclaration : Je m'engage, pour ma propre sécurité et celle des visiteurs, à ne pas déborder de ma surface d'étalage de marchandises au-delà de la limite marquée par les services d'implantation de la braderie, en sachant que l'emplacement accordé ne peut être sujet à contestation et qu'il est interdit de m'installer sur une place qui n'est pas la mienne, sous peine d'exclusion.

Installation à partir de 14h00

après 15h30, les accès pour les bradeurs ne seront plus autorisés.

PAS D'INSCRIPTION LE JOUR MÊME

À CORBEHEM, le

Signature,

Bulletin d'inscription à déposer en mairie
accompagné du règlement (à l'ordre du Trésor Public).

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.